



Adviesraad inzake beleidscoherentie
ten gunste van ontwikkeling
Conseil consultatif sur la cohérence
des politiques en faveur du développement

Avis du Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement

Contribution à l'Examen National Volontaire (ENV/VNR) concernant la nécessité de rendre cohérentes les politiques publiques menées en Belgique pour mettre en œuvre l'Agenda 2030

Résumé	2
1. Introduction	2
2. Argumentation sur le besoin de Cohérence des Politiques pour le développement.....	3
2.1 Incohérence des replis nationaux et polycrise mondiale affaiblissant le multilatéralisme.....	3
2.2 Progrès insuffisant dans l'Agenda 2030 et nécessaire rupture des tendances actuelles.....	3
2.3 Manque d'attention des ENV/VNR à la cohérence des politiques, levier de l'Agenda 2030 ...	5
2.4 Besoin de cohérence des politiques dans des domaines concrets.....	6
3. Recommandations	10
3.1 Recommandation sur la cohérence entre politiques menées et leurs IMPACTS sur les pays en développement.....	10
3.2 Recommandation sur la cohérence entre politiques menées et ENGAGEMENTS internationaux affectant les ODD	11
3.3 Recommandation sur la cohérence entre MOYENS affectés et moyens nécessaires pour réussir cette transition.....	11
4. Justifications de ces recommandations	12
4.1 Accroître l'importance des cibles sur la cohérence dans l'ODD17 de l'Agenda 2030	12
4.2 Donner au HLPF un niveau d'ambition politique à la hauteur du "SDG Summit" 2023	13
4.3 Entendre la recommandation ministérielle d'être "dérangeant" pour sauver l'Agenda 2030 tant au HLPF 2023 qu'au second SDG Summit depuis son adoption	13
4.4 S'inspirer des ENV/VNR 2022 d'autres pays (UE et Sud global) soulignant notamment l'interdépendance entre commerce international et réalisation des ODD	14

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après Agenda 2030) et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, ambitieux et interdépendants engagé depuis septembre 2015 tous les Etats Membres des Nations Unies pour l'édification d'un monde de prospérité durable, d'inclusion sociale et d'égalité, préservant notre planète sans laisser personne de côté. Les *Examens Nationaux Volontaires* (ENV/VNR) surveillant sa mise en œuvre, sont aussi un outil d'apprentissage par les pairs. La Belgique fait partie des pays qui vont montrer en juin 2023 le chemin parcouru depuis 2017 en présentant sa deuxième ENV/VNR au Forum politique de haut niveau (FPHN/HLPF) pour le développement durable. Cet avis du *Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement* (CCPD-ABCO) est basé sur son expérience en ces matières depuis 2015. Il recommande au point 3 d'inscrire *la cohérence des politiques publiques* au cœur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en améliorant les impacts sur les pays en développement et les moyens des politiques menées en cohérence avec les engagements internationaux. Les arguments sur l'actualité et l'urgence de ces recommandations sont présentés au point 2 et le point 4 justifie la nécessité de les intégrer dans l'ENV/VNR 2023 pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 tant en Belgique qu'au niveau mondial.

1. Introduction

Cet avis a été approuvé par le Conseil consultatif pour la cohérence des politiques en faveur du développement le 24 mars 2023. La langue initiale de rédaction de cet avis est le français.

L'Agenda 2030 considère la *cohérence des politiques pour le développement durable* comme un élément important du partenariat mondial pour atteindre ses objectifs. Mais dans le contexte international actuel, maintenant que les objectifs de développement durable ont une dimension nationale au Nord comme au Sud de la planète, l'importance de la dimension transfrontalière de la cohérence des politiques menées pour les réaliser risque de passer encore davantage au second rang. Or l'Union européenne s'est engagée, en vertu du droit des traités, à prendre en compte les objectifs de la coopération au développement lors de la mise en œuvre de politiques susceptibles d'avoir des conséquences sur les pays en développement (art. 208 Traité UE). En outre, le Parlement européen vient d'adopter une nouvelle résolution¹ sur ce concept de *cohérence des politiques au service du développement* dont le premier but est de donner un nouveau souffle politique à cet engagement afin de garantir que l'Union et ses États membres remplissent les obligations qui leur incombent en vertu du traité. Cette visibilité et ce souffle nouveaux sont nécessaires pour que cette cohérence devienne effectivement une contribution de l'Union à la mise en œuvre des ODD.

Pour la Belgique aussi il est essentiel de veiller à ce que la réalisation de ces objectifs ici ne se fasse pas au détriment de la réalisation de ces objectifs en dehors de l'Europe, notamment dans les pays en développement. Dans le rapport volontaire ENV/VNR sur les nouvelles initiatives, les progrès et les défis à mi-chemin de l'échéance 2030 que la Belgique présentera à New York en juin 2023, le Conseil invite donc notre pays à rendre compte avec une attention toute particulière des impacts de la politique belge sur la réalisation des objectifs dans les pays en développement ainsi que de la cohérence des politiques, des processus et des moyens permettant d'éviter ses impacts négatifs.

¹ Parlement européen, *European Parliament resolution of 14 March 2023 on Policy Coherence for Development (2021/2164(INI))*, mars 2023, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0071_EN.html

2. Argumentation sur le besoin de Cohérence des Politiques pour le développement

2.1 Incohérence des replis nationaux et polycrise mondiale affaiblissant le multilatéralisme

Les conséquences de la polycrise mondiale découlant de la pandémie de Covid-19, des dérèglements climatiques, de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique ont tendance à exacerber l'insécurité économique et sociale qui nourrit le repli nationaliste et identitaire en Europe et ailleurs dans le monde. Elle a aussi pour effet d'alimenter les tensions interétatiques et géopolitiques. Pourtant, bien que cette polycrise mondiale ait des implications nationales, elle découle de phénomènes internationaux qui ne pourront pas être résolus sans un renforcement de la coopération internationale. La réponse à la polycrise mondiale ne peut être que multilatérale, car malgré les tensions et les conflits, seule cette échelle est pertinente pour apporter des réponses efficaces dans un monde interdépendant. La coopération multilatérale permet notamment aux Etats d'imposer des normes communes et d'enrayer la course au moins-disant social, fiscal et environnemental. La résolution des enjeux mondiaux n'est de toute façon pas envisageable sans prendre en compte les intérêts de la majorité de la population mondiale, notamment dans les pays en développement, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée au cœur de tous les agendas de développement durable depuis la Conférence de Rio en 1992, y compris l'Agenda 2030.

C'est pourquoi la solidarité internationale relève de plus en plus de l'intérêt des pays riches. Répondre efficacement à une pandémie nécessite de distribuer les vaccins et les autres traitements en priorité aux populations qui en ont le plus besoin, car elle ne peut être enrayerée que lorsque c'est le cas partout dans le monde. De même, la décarbonation de l'économie mondiale ne sera pas possible si elle ne concerne que les pays qui en ont les moyens. Il est donc indispensable de s'assurer que les pays en développement disposent des moyens et des technologies nécessaires pour être en mesure d'atteindre les Objectifs de développement durable. Plus généralement, la garantie des biens publics mondiaux est un enjeu central de la réalisation des ODD.

2.2 Progrès insuffisant dans l'Agenda 2030 et nécessaire rupture des tendances actuelles

*La Belgique n'a plus que huit ans pour réaliser les SDGs et ne laisser personne de côté*² résume l'évaluation 2022 du Rapport fédéral sur le Développement durable³. Les progrès de 51 indicateurs représentatifs d'un développement durable y sont mesurés soit par rapport à des cibles sur lesquelles existent des accords, soit, à défaut, évalués selon qu'ils évoluent en direction de l'objectif ou en sens inverse. Cette évaluation encore précisée dans le *Rapport sur les Indicateurs de Développement durable* de février 2023⁴ montre que seuls 20 de ces 51 indicateurs ont une évolution satisfaisante. C'est le cas pour une partie des indicateurs environnementaux (ex : *Consommation d'eau, Exposition aux particules fines, Pollution aux hydrocarbures*) et une petite partie des indicateurs sociaux (ex : *Jeunes non scolarisés sans emploi ni formation, Accidents du travail mortels, Inégalités de revenus*).

² Bureau fédéral du Plan, *La Belgique n'a plus que huit ans pour réaliser les objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté*, 18 octobre 2022,

https://www.plan.be/uploaded/documents/202210180401280.20221018_Rapport_DD_CP_FR.pdf.

³ Bureau fédéral du Plan, *Le Rapport fédéral sur le développement durable 2022 "Plus que huit ans pour réaliser les SDG"*, Octobre 2022, https://www.plan.be/uploaded/documents/202210180347430.REP_TFDO2022_12707_F.pdf [Publié tous les deux ans depuis 1999, ce rapport du Bureau fédéral du Plan assure le suivi de la mise en œuvre des engagements de développement durable et prospecte les tendances du développement de la Belgique].

⁴ Le développement actuel de la Belgique est insoutenable selon un rapport sur le développement durable

https://www.plan.be/uploaded/documents/202302070646540.20230207_CP_Indicateurs_DD.pdf;

Indicateurs Développement durable, février 2023,

https://www.plan.be/uploaded/documents/202302070633140.REP_ICPIB2023_12782_F.pdf

Quant à l'inclusion (« ne laisser personne de côté », clé de l'Agenda 2030), les scores de l'ODD5 (égalité des genres) montrent, par exemple, que les femmes sont plus souvent logées en Belgique dans des logements inadéquats ou sans chauffage et en incapacités de travail de longue durée, alors que les hommes, quittent l'école plus tôt et sont plus nombreux non scolarisés et sans emploi ni formation.

Quant à l'action extérieure de la Belgique pour l'inclusion, le ratio de son APD reste au total inférieur à la moyenne européenne, quoique supérieur à la moyenne européenne pour l'aide aux pays dits « les moins avancés ». Les indicateurs sur l'Objectif 17 signalent aussi notre faible 22^e place sur 27 pays de l'Union pour la dette publique en pourcentage du PIB. Dans l'ensemble, notre pays fait partie des plus performants pays de l'Union pour 22 des 60 indicateurs examinés par Eurostat (ex : *surface marine en zone protégée* ou *problèmes de santé de longue durée*)⁵ et se situe dans la moyenne européenne pour une autre vingtaine d'indicateurs (dont *l'exposition aux particules fines*). Mais il est l'un des pays européens les moins performants sur des aspects de la soutenabilité aussi fondamentaux que les émissions de gaz à effets de serre et le taux d'emploi. Et c'est d'autant plus préoccupant que⁶ l'ensemble des pays de l'OCDE⁷ progresse lentement en direction des ODD à tel point que *À huit ans de l'échéance des ODD, et malgré les progrès réalisés dans certains domaines, les améliorations sont inégales selon les objectifs, les pays et les régions et que des actions politiques fortes sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030*. Jusqu'ici la zone OCDE n'a la perspective d'atteindre en 2030 que 28 des 112 cibles pour lesquelles la performance peut être évaluée (car ce rapport sur 17 ODD et 169 indicateurs ou cibles révèle aussi l'ampleur du manque de données). La plupart de ces pays n'ont pas suffisamment progressé dans la réduction de la pauvreté ou sur le taux d'emploi. Plus d'un résident de l'OCDE sur neuf est considéré comme pauvre en revenus et les progrès sont insuffisants pour parvenir à ce que personne ne soit laissé de côté et limiter les pressions sur l'environnement. Et ces cibles de l'Agenda 2030 qui ne seront pas atteintes en 2030 participent à la baisse de confiance dans les institutions de gouvernance.

Ce bilan d'insoutenabilité des tendances actuelles (reconnu également au niveau ministériel international - voir 4.2) conclut sur la nécessité de cibler de façon cohérente les politiques publiques afin d'*atténuer les éventuels effets régressifs de chocs, tels que la pandémie, mais aussi pour assurer la cohérence entre les différents objectifs et cibles (et) la mise en œuvre des ODD en tant qu'ensemble intégré et cohérent*⁸. Cette conclusion met aussi l'accent sur *le besoin d'un système multilatéral fort et capable des réponses mondiales appelées par les ramifications des crises mondiales liées aux défis transfrontaliers et interconnectés qui caractérisent notre époque* (voir 2.1). Ainsi que sur le besoin de *données de haute qualité et d'un cadre de suivi complet relatifs à des cibles universelles applicables à tous les pays et ne se limitant pas aux problèmes liés au développement*, en insistant sur la dimension coopérative et multilatérale de ce besoin de données⁹. La coopération scientifique pour combler les lacunes dans les données de suivi des ODD, surtout dans les pays à revenu faible et intermédiaire, apparaît ainsi comme indissociable du soutien financier renforcé requis pour la mise en œuvre des ODD dans ces pays.

⁵ Bureau fédéral du Plan, *Plus que huit ans pour réaliser les SDG. Rapport fédéral sur le développement durable 2022*, octobre 2022, p. 2, https://www.plan.be/uploaded/documents/202210180347430.REP_TFDO2022_12707_F.pdf

⁶ OCDE, *The short and winding road to 2030; Measuring Distance to the SDG Targets*, <https://www.oecd.org/publications/the-short-and-winding-road-to-2030-af4b630d-en.htm>

⁷ Selon la synthèse du *Centre on Well-being, Inclusion, Sustainability and Equal Opportunity (WISE)* de l'OCDE <https://www.oecd.org/wise/>

⁸ « Traiter les interactions entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière équilibrée, tout en évitant les effets négatifs sur le bien-être des personnes ici et maintenant, ailleurs et plus tard est l'un des défis les plus importants de la mise en œuvre des ODD » : OCDE, *The short and winding road to 2030*, p. 12, <https://www.oecd.org/publications/the-short-and-winding-road-to-2030-af4b630d-en.htm>

⁹ « Lorsqu'il s'agit de mesurer des phénomènes mondiaux tels que la répartition mondiale des revenus ou les émissions mondiales de CO₂, des statistiques comparables peuvent être considérées comme un bien public mondial, et la communauté internationale devrait engager des ressources afin de permettre leur production partout » : Kanbur, Patel et Stiglitz (2018), *Sustainable Development Goals and the measurement of economic and social progress*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264307278-4-en>

2.3 Manque d'attention des ENV/VNR à la cohérence des politiques, levier de l'Agenda 2030

Risques de replis nationaux (2.1), nécessaires ruptures de tendances actuelles (2.2), tant au niveau international que national : la surveillance de la feuille de route de l'Agenda 2030 révèle donc l'urgence de mobiliser tous les leviers susceptibles d'accélérer les transformations requises pour parvenir à se rapprocher des 17 ODD sans en laisser de côté. Car l'Agenda 2030 ne se limite pas à ses objectifs, cibles et indicateurs mesurables. C'est aussi un cadre normatif, un guide pratique visant à garantir la cohérence entre les politiques concernant les différents secteurs aux niveaux local, régional, national, transnational et mondial. L'Agenda veille à sa propre mise en œuvre comme suit: *Nous nous engageons à assurer la cohérence des politiques et à créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs, ainsi qu'à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable (§63). Le Forum politique de haut niveau assumera un rôle central (...et) il encouragera la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système¹⁰ (§82).*

Quant à la notion de levier, le Rapport Mondial sur le développement durable 2019¹¹ insiste sur la priorité à donner à la cohérence des politiques actionnant les quatre leviers *du changement structurel (gouvernance, économie-finance, participation et sciences-technologie) : Tous les acteurs sont appelés à coordonner leurs efforts et à donner priorité à la cohérence des politiques et à la concordance transsectorielle de ces efforts.* Cependant dans le projet actuel d'ENV/VNR comme dans la première ENV/VNR soumise par la Belgique en 2017¹², ni la cohérence des politiques menées par la Belgique pour réaliser les ODD ni les impacts écologiques, sociaux, économiques et institutionnels sur d'autres pays de la Communauté internationale de ces politiques belges, ne reçoivent une attention suffisante. Le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) a pourtant souligné à plusieurs reprises que la cohérence entre différentes politiques de mise en œuvre d'accords sur des ODD ne peut que favoriser leur réalisation. Présentant ses travaux¹³ à l'atelier organisé au *SDG Forum 2022* par le *Conseil fédéral du Développement durable (CFDD)*¹⁴, il a notamment insisté sur le besoin de rendre compte explicitement dans la VNR de l'évolution des efforts de la Belgique depuis 2017 ainsi que des nouvelles initiatives concernant la cohérence des politiques¹⁵ belges pour atteindre les ODD¹⁶.

Le concept général de *Cohérence des politiques publiques (CP)*, englobe la *Cohérence des politiques en faveur du développement (CPD)*, datant de 1992 renforcé en 2017, et la *Cohérence des politiques en faveur du développement durable (CPDD)*, datant de l'adoption en 2015 de l'Agenda 2030 et des ODD.

¹⁰ Organisation des Nations Unies, *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2015, <https://sdgs.un.org/2030>

¹¹ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Le futur c'est Maintenant - La science au service du développement durable – Rapport mondial sur le Développement durable - RMDD2019 – Résumé analytique*, 2020, p ; XXV.

¹² United Nations High Level Political Forum, *First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda*, New York, juillet 2017.

¹³ CCPD-ABCO, *Pourquoi la cohérence politique est-elle si nécessaire à la réalisation des ODD's? Note sur les principes de cohérence politique : CP, CPDD, CPD*, octobre 2022, <https://www.ccpd-abco.be/publications/why-is-policy-coherence-so-necessary-to-achieve-the-sdgs-note-on-the-principles-of-pc-pcsd-pcd/>

¹⁴ Atelier organisé par le CFDD-FRDO du SDG Forum 2022 intitulé : « *Bijdrage wetenschap en onderzoek aan de VNR - Dialogue contribution science et recherche à l'ENV (NL/FR)* », 4 octobre 2022, présidé par Monsieur Jan Mertens, Collaborateur scientifique au Conseil Fédéral du Développement Durable.

¹⁵ La CP ne concerne que les objectifs politiques que se donne un gouvernement (national, fédéral, ...) alors que CPDD et CPD concernent des politiques visant des objectifs politiques communs à différents pays au niveau international et des arrangements institutionnels pour atteindre ces objectifs multilatéraux en améliorant la préparation et l'évaluation des politiques publiques. Voir lignes directrices du *Plan fédéral de Développement durable* et ses mécanismes et instruments de la CPD pour que les impacts des politiques publiques menée par le Nord touchant aux pays du Sud ne se contrecarrent pas mutuellement. https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/content/pfdd_2021_fr.pdf

¹⁶ Atelier organisé par le CCPD-ABCO au *SDG Forum 2021 (5/10/2021)* sur le thème *Why is policy coherence so necessary to achieve the SDGs* avec la participation d'orateurs de la Commission européenne, de ECDPM et de CONCORD Europe.

La cohérence des politiques publiques en général vise à éviter que les politiques menées se contrecarrent l'une l'autre, ou bien qu'elles aient des effets négatifs non anticipés. Mais pour réduire ou éliminer les *spillovers* et des *trade offs*¹⁷ entre les impacts éventuellement contradictoires des politiques publiques menées, il faut d'abord les identifier. Seule une vigilance constante des autorités publiques et des parties prenantes s'écoutant et se comprenant mutuellement peut y parvenir. Le rapportage sur les *spillovers* ou impacts négatifs des politiques menées par la Belgique sur le reste du monde doit recouvrir autant les retombées environnementales et sociales d'activités commerciales que celles liées aux flux économiques et financiers, aux empreintes écologiques etc. Certaines retombées sont reprises, par exemple, dans l'indice global appelé « Spillover Index », conçu sous l'égide des Nations Unies dans le rapport annuel « Sustainable Development Report ». Selon le dernier rapport disponible (2022¹⁸), la Belgique est en tête de la création de *spillovers* négatifs par rapport aux *spillovers* positifs sur le reste du monde (8^{ème} place mondiale). Ce qui montre la nécessité d'une vigilance accrue.

2.4 Besoin de cohérence des politiques dans des domaines concrets

2.4.1 Besoin de cohérence des politiques pour les objectifs climatiques et environnementaux

Le patrimoine environnemental mondial comprend des réserves de capital naturel produisant des bienfaits dont devrait pouvoir profiter l'ensemble de l'humanité. Inversement, les surexploitations de ce patrimoine épuisent ces réserves bien plus vite qu'elles ne se renouvellent avec des risques graves et irréversibles d'extinction en masse d'espèces, de déforestation, de dégradation des terres et de volumes ingérables de déchets chimiques toxiques, plastiques, électroniques etc. ainsi que d'émissions polluantes¹⁹. Les actions à mener pour renverser ces tendances sont particulièrement ciblées par les ODD7 (énergie), ODD13 (climat), ODD14 (vie aquatique) et ODD15 (vie terrestre) de l'Agenda 2030. Le besoin de cohérence entre elles est aujourd'hui évident de même qu'avec les actions relatives aux autres objectifs sociaux, économiques et institutionnels. Cette interdépendance peut renforcer l'effectivité des politiques menées en passant des *spillovers* à retombées négatives aux effets de synergies positives.

A l'inverse, les incohérences entre politiques peuvent exister même à l'intérieur d'un silo comme le montre l'exemple récent du silo du climat au sein duquel l'UE n'a pas pu maintenir à la COP27 en novembre 2022 ses ambitions de l'année précédente sur l'atténuation des émissions. Seul un compromis à minima a été obtenu répétant ce qui avait été décidé lors de la COP26 de Glasgow. La COP27 était en effet dès le départ une COP africaine portant l'agenda des plus vulnérables et soulignant les promesses politiques non tenues de la COP26 sur le doublement des financements alloués pour l'adaptation. Certaines autorités publiques européenne en avaient même conclu d'emblée que « 2022 est une année climatique perdue ». Mais l'UE a pu accepter des avancées sur les questions de "pertes et dommages" en se déclarant elle-même en faveur d'un fonds dédié. Cet effort de cohérence accrue entre ambition des politiques climatiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre et politiques de soutien aux conditions de vie et de développement des personnes souffrant du changement de climat a permis de justesse d'avancer sur la notion de justice climatique et d'éviter le risque majeur de « non accord ». Ainsi la COP27 a surtout montré combien le contexte international se polarise vite et à quel point un processus multilatéral centré sur des politiques concernant le patrimoine environnemental mondial peut être gravement fragilisé lorsque les politiques de solidarité

¹⁷ *The spillover effect is when an event in a country has a ripple effect on the economy of another, usually more dependent country. Tradeoff: The tradeoff is a situation in which you must accept something in order to have something good*

¹⁸ *Sustainable Development Report*, juin 2022, <https://dashboards.sdindex.org/rankings/spillovers>

¹⁹ *Le futur c'est maintenant, op.cit.*, pp. 95 et 96.

avec les humains les plus atteints par les pertes et préjudices liés à sa détérioration se sont trouvées marginalisées.

2.4.2 Besoin de cohérences des politiques pour une transition juste

Le commerce international peut constituer un levier en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, à condition qu'il tienne ses promesses sur le plan social. Or, pour une majorité de pays du Sud, leur participation au commerce mondial a favorisé le poids des industries extractives et des activités à faible valeur ajoutée, avec un bilan contrasté en termes de réduction de la pauvreté, un impact limité en termes d'amélioration des conditions de vie et négatif en termes de creusement des inégalités internes. Avec l'avènement du « Made in Monde »²⁰, la politique commerciale a aussi favorisé l'allongement des chaînes de valeur mondiales et contribué à diluer la responsabilité des acteurs économiques qui ont cherché à tirer profit du coût unitaire du travail le plus faible en délocalisant là où les normes sociales sont les plus faibles. Non seulement les accords de commerce et d'investissement ne prévoient pas d'obligation pour les investisseurs en matière de respect des droits humains, mais ils sont aussi utilisés – à travers le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats qu'ils comportent – pour contrer ou dissuader l'adoption de politiques publiques visant à améliorer les conditions de travail, à favoriser la participation économique de certains groupes vulnérables, ou encore à réguler les prix de l'énergie au bénéfice des consommateurs et appliquer des tarifs sociaux pour les moins aisés. C'est le cas, par exemple, du Traité sur la Charte de l'énergie²¹.

Favoriser une transition juste nécessite d'encadrer le libre-échange par des normes sociales « applicables et contraignantes ». Concrétiser les engagements de l'Agenda 2030 passe par l'insertion de dispositions fortes et exécutoires sur les normes sociales dans les accords européens de commerce. Le projet d'accord entre l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) fait figure de premier test. En l'état actuel, son chapitre sur le développement durable réaffirme le respect de toute une série de conventions internationales sur le travail, telles que les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cependant, ces dispositions ne sont pas exécutoires car elles ne sont pas soumises aux mêmes modalités de règlement des différends que le reste de l'accord. La Commission européenne propose désormais de lier les chapitres sur le développement durable inclus dans les futurs accords de libre-échange à un mécanisme de plainte et de sanction : cette nouvelle approche doit aussi s'appliquer aux accords déjà conclus, tels que l'accord UE-Mercosur. Toutefois, l'autre moyen, complémentaire et s'appliquant plus directement aux acteurs économiques, avec l'avantage de mobiliser leur responsabilité concernant les chaînes d'approvisionnement partout dans le monde, est d'exiger le respect des droits sociaux et de légiférer pour imposer aux entreprises un devoir de vigilance tout au long de leur chaîne de valeur ainsi que de garantir l'accès à la justice et à des voies de recours pour les victimes de violations de ces droits²².

2.4.3 Besoin de cohérence des politiques pour un système alimentaire durable

L'alimentation est essentielle à la survie et le secteur de l'approvisionnement alimentaire emploie, par ailleurs, plus d'un milliard de personnes. Le système alimentaire mondial est composé de nombreux systèmes alimentaires locaux et régionaux. Il couvre la production alimentaire, mais aussi toutes les activités liées à l'alimentation et les interactions qu'entretiennent ces activités avec les ressources

²⁰ Suzanne Berger, *Made in Monde. Les nouvelles frontières de l'économie internationale*, Paris, Seuil, 2006.

²¹ CCPD-ABCO, *Sortir des incohérences entre le Traité sur la Charte de l'Énergie et les accords multilatéraux en faveur du développement*, mars 2022, <https://www.ccpd-abco.be/advice/sortir-des-incoherences-entre-le-traite-sur-la-charte-de-lenergie-et-les-accords-multilateraux-en-faveur-du-developpement/>.

²² CCPD-ABCO, *Société belge d'investissement BIO : Nécessité d'un devoir de vigilance en matière de droits humains, de droits du travail et de normes environnementales*, mars 2023, <https://www.ccpd-abco.be/advice/societe-belge-dinvestissement-bio-necessite-dun-devoir-de-vigilance-en-matiere-de-droits-humains-de-droits-du-travail-et-de-normes-environnementales/>.

naturelles et les processus écologiques de la Terre.²³ Au croisement des différents ODD²⁴, la transformation des systèmes alimentaires constitue avec la stratégie « from Farm to Fork », et la stratégie Biodiversité un axe central du Green Deal européen. Les crises successives de ces dernières années (voir 2.1) sont autant de revers pour la réalisation des ODD concernés qui nécessitent des réponses cohérentes et concertées. Si l'UE a l'ambition de prendre des mesures pour soutenir la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables au sein de ses frontières, elle ne tient pas assez compte des enjeux et des impacts de ses politiques en matière de consommation et de production sur les systèmes alimentaires durables en dehors des frontières européennes. A titre d'illustration, alors que de nombreux pays européens sont parvenus à réduire la somme de leurs émissions nationales de CO₂ en termes absolus et par habitant par rapport au début des années 2000²⁵, rien n'indique actuellement une diminution structurelle des émissions de CO₂ provenant de l'ensemble de leurs importations²⁶. Or la consommation de produits agricoles de l'UE serait responsable de 16 % de la déforestation tropicale dans le monde²⁷.

Quant à la Belgique, elle peine à relever les ambitions du Pacte Vert pour l'Europe, et notamment son ambition « zéro pollution », y compris à ramener la pollution de l'air, de l'eau et des sols à des niveaux dans les limites planétaires. En particulier son système agro-alimentaire reste nocif tant pour ses rejets de nitrates²⁸, d'azote²⁹ et de méthane³⁰, contribuant directement au réchauffement climatique, à la perte de biodiversité et à la pollution des eaux et de l'air, avec ses répercussions au niveau mondial. Cette situation contraste avec la faiblesse de la politique annoncée en 2021 dans le *Plan Fédéral de Développement Durable*³¹ sous le titre ambitieux de « *Entamer la transition des systèmes alimentaires* ». Mais son volet international concentré sur « *Beyond Food* » vise à rendre des filières d'importations agricoles plus durables et n'aura qu'un impact marginal sur la transformation des systèmes alimentaires et la réalisation des ODD parce que son approche est volontaire. Même si elles sont nombreuses, les initiatives volontaires existant pour rendre durables les chaînes d'approvisionnement de l'industrie alimentaire restent en effet insuffisantes pour transformer les systèmes alimentaires. Cette nécessaire transformation doit être ancrée dans un cadre systémique plus ambitieux et un cadre normatif plus contraignant³².

Un tel cadre, pour être cohérent avec les engagements dans l'Agenda 2030, devrait inclure la mise en place d'un plan d'action visant à réaliser des modes de consommation et de production durables, y compris en produits carnés. En effet, à elle seule, l'Europe aurait pu remplacer la perte des

²³ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Le futur c'est Maintenant - La science au service du développement durable* – Rapport mondial sur le Développement durable 2019 – Résumé analytique, 2020, page XXV.

²⁴ Nations Unies, *Le Sommet sur les systèmes alimentaires et les objectifs de développement durable*, <https://www.un.org/fr/food-systems-summit/sdgs>

²⁵ Toutefois pour l'agriculture les émissions ont légèrement augmenté ces dernières années : European Environment Agency, *Is Europe reducing its greenhouse gas emissions*, juin 2022.

²⁶ SDSN, *Europe Sustainable Development Report 2022*, 2022, p. 15.

²⁷ WWF, *Stepping up? The continuing impact of EU consumption on nature worldwide*, Avril 2021, p. 11.

²⁸ Commission européenne, *La Commission européenne décide de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne d'un recours contre la BELGIQUE au motif que ce pays ne protège pas sa population et ses écosystèmes de la pollution de l'eau par les nitrates*, 15 février 2023, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_503

²⁹ Vlaamse Overheid, *Programmatiese aanpak stikstof*, https://omgeving.vlaanderen.be/sites/default/files/2022-05/PAS-nota_volledig.pdf

³⁰ Climat.be, *Émissions par secteur*, <https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre/emissions-par-secteur>

³¹ Commission interdépartementale pour le développement durable, *Plan fédéral de développement durable*, octobre 2021, <https://www.developpementdurable.be/fr/politique-federale/strategie-federale/le-plan-federal-de-developpement-durable-pfdd>

³² CCPD-ABCO, *La cohérence des politiques en faveur du développement dans l'Avant-Projet de Plan Fédéral de Développement Durable (2021-2025)*, mai 2021, <https://www.ccpd-abco.be/advice/la-coherence-des-politiques-en-faveur-du-developpement-dans-lavant-projet-de-plan-federal-de-developpement-durable-2021-2025/>

exportations de céréales ukrainiennes en substituant un tiers de la production de fourrage de l'UE par la culture du blé et d'autres céréales.³³ L'élevage de moins d'animaux permettrait également de réduire les émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre. Dans l'ensemble, pour satisfaire la consommation alimentaire européenne, l'UE a besoin d'un hectare de terres cultivées à l'étranger pour chaque quatre hectares de terres cultivées en Europe³⁴. Il est estimé que cette empreinte foncière européenne entraîne des émissions de 400 millions de tonnes de CO2 par an. Ces émissions annulent grosso modo le puits de carbone forestier de l'Europe.³⁵ L'augmentation du rendement des cultures et la réduction de la production de viande et de lait pourraient éliminer ce problème et libérer jusqu'à 30 % des terres cultivées pour la biodiversité et le stockage du carbone, pour autant que l'Europe ne consacre pas ces terres agricoles à la production de bioénergie. Mais un tel plan d'action n'existe pas.

Il faut néanmoins se réjouir que dans sa politique de coopération, la Belgique ait adopté de nouveaux accents plus systémiques, mettant l'accent sur la transition vers des systèmes alimentaires durables, avec une attention particulière aux groupes vulnérables (femmes, jeunes et petits agriculteurs) ainsi qu'aux méthodes de production agroécologiques.³⁶ Ces accents orientent les nouveaux programmes de coopération bilatérale. En même temps le Green Deal se traduit progressivement par des propositions législatives concrètes de barrières commerciales dans sa quête de neutralité climatique et de production alimentaire durable qui inquiètent les pays du Sud. Pour eux, l'UE se dresse comme puissance normative qui vise à imposer ses propres normes à ses partenaires commerciaux. Le projet annoncé en septembre dernier d'interdire les importations de produits contenant des résidus d'insecticides néonicotinoïdes nocifs à partir de 2026 a suscité de fortes critiques de la part de pays exportateurs vers l'UE. Dans sa lettre sur la déforestation, un groupe de pays du Sud souligne que s'ils approuvent les objectifs climatiques de l'UE, ils regrettent que Bruxelles impose ses propres mesures au lieu de conclure un accord international³⁷. Ces négociations internationales devraient reconnaître le principe de responsabilités communes, mais différenciées qui permet aux pays d'avancer à leur propre rythme et de déterminer leurs politiques vers un même objectif. La notion de *cohérence des politiques de développement durable* est donc aussi indispensable que complexe car elle nécessite un arbitrage dans le temps et dans l'espace entre des cibles différentes qui ne se limite pas à la mise en œuvre de la cible 17.14 (voir 2.1).

2.4.4 Besoin de cohérence des politiques pour le financement international de l'Agenda 2030

Le déficit des moyens de financement pour atteindre les ODD au niveau mondial pour 2030 n'a jamais été plus élevé : il s'élevait en 2022 à 4 300 milliards USD par an, selon la CNUCED³⁸. Or le financement du développement durable, selon le Consensus de Monterrey adopté en 2002³⁹, comporte six volets indispensables : la coopération au développement, la mobilisation des ressources domestiques (dont la lutte contre l'évasion fiscale), la dette extérieure, les investissements directs étrangers, le commerce (voir point 2.5) et la résolution des problèmes systémiques internationaux. A ces différents

³³Searchinger T., James O., Dumas P., Kastner T. and Wirseniuss S., *EU climate plan boosts bioenergy but sacrifices carbon storage and biodiversity*, Nature, Vol 612, December 2022, p. 28.

³⁴ Ibidem.

³⁵ Searchinger T., James O., Dumas P., *Europe's Land Future? Opportunities to use Europe's land to fight climate change and improve biodiversity – and why proposed policies could undermine both*, Princeton University, 2022, p. 7.

³⁶ Voir note « Accents au sein de la stratégie pour l'agriculture et la sécurité alimentaire », 2021

<https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/cooperation-au-developpement-et-aide-humanitaire/qui-sommes-nous/notes-strategiques>

³⁷ Moens B., Mathiesen K., *Trade partners see red over Europe's Green Agenda*, Politico, 16 janvier 2023.

³⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – UN Global Crisis Response Group, *Global impact of the war in Ukraine: Billions of people face the greatest cost-of-living crisis in a generation*, Brief n°2, 8 juin 2022.

³⁹ Organisation des Nations Unies, *Monterrey Consensus of the International Conference on Financing for Development*, Monterrey, 2003.

volets, s'ajoutent les transferts des personnes migrantes à leurs famille et communautés, qui représentent au minimum trois fois les flux internationaux d'Aide Publique au Développement (APD).

Or l'action de la Belgique reste insuffisante au moins à quatre égards :

- Premièrement, sur l'APD, selon les dernières statistiques disponibles, la Belgique est passée entre 2020 et 2021 de 0,48 à 0,43% du Revenu National Brut (RNB)⁴⁰. Notre pays s'est donc éloigné de l'objectif international situé à 0,7%, et reste sous la moyenne européenne. Aujourd'hui, la Belgique est entourée de pays voisins qui sont tous plus généreux qu'elle⁴¹.
- Deuxièmement, sur la taxation des entreprises multinationales, en 2021 un nouvel accord international « BEPS 2.0 » a vu le jour, mais cet accord ne fixe qu'à 15% le taux de taxation minimale pour ces entreprises et prévoit un mécanisme de redistribution de l'assiette fiscale au détriment de la plupart des pays du Sud. En outre, il n'a pas encore été mis en œuvre par la Belgique. Or l'évasion fiscale des entreprises transnationales représente un important manque à gagner pour les pays du Sud.
- Troisièmement, sur le surendettement, les Nations Unies ont souligné en avril 2022 que 60% des pays dits « les moins avancés » et d'autres pays à faible revenu étaient désormais considérés comme étant déjà en situation de surendettement ou bien présentant un risque élevé de surendettement⁴². Cette part a doublé par rapport à 2015, quand elle n'était encore qu'à 30%⁴³. Donc même si la Belgique n'est certainement pas le pire élève en la matière, elle se doit d'agir davantage encore en faveur des allègements de dettes de pays du Sud. Notre pays ne dispose que de peu de créances bilatérales vis-à-vis des pays concernés mais il siège dans les instances des Institutions financières internationales, dont les efforts d'allègement de dette sont insuffisants.
- Enfin, sur les transferts d'argent de personnes migrantes vers leur pays d'origine, la Belgique s'est engagée depuis longtemps en faveur d'une réduction à 3% les frais de transaction. Cet engagement est clairement stipulé dans l'Agenda 2030 ainsi que dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Or à ce jour, cet engagement n'est toujours pas réalisé alors qu'il pourrait libérer des fonds supplémentaires indispensables aux pays les plus pauvres.

3. Recommandations

3.1 Recommandation sur la cohérence entre politiques menées et leurs IMPACTS sur les pays en développement

Nous attendons de la Belgique qu'elle rende compte dans l'ENV/VNR de l'impact international des politiques menées par le gouvernement fédéral et les différentes entités fédérées sur la réalisation des ODD (forces et obstacles), en accordant une attention particulière à la cohérence entre les politiques menées dans les différents domaines et leurs impacts respectifs sur les pays en développement. Par exemple, il serait tout à l'honneur de la Belgique de présenter dans son ENV/VNR une analyse transparente et critique des effets transnationaux de ses politiques, sous chacun des points « Défis » correspondant à un ODD.

⁴⁰ OECD (2023), Net ODA (indicator). doi: 10.1787/33346549-en (Accessed on 03 March 2023)

⁴¹ CNC-D-11.11.11, *Rapport 2022 sur la Coopération belge au Développement*, août 2022.

⁴² Organisation des Nations Unies, *Financing for Sustainable Development Report 2022*, New York: Nations Unies, 2022.

⁴³ Organisation des Nations Unies, *Financing for Sustainable Development Report 2022*, New York: Nations Unies, 2022.

3.2 Recommandation sur la cohérence entre politiques menées et ENGAGEMENTS internationaux affectant les ODD

Nous attendons également de la Belgique qu'elle rende compte de la conformité des efforts déployés par rapport aux obligations et engagements internationaux qu'elle a contractés et qui affectent la réalisation des ODD (y compris le changement climatique, les droits humains, la coopération au développement, la responsabilité sociale des entreprises, etc).

Ainsi, l'ENV/VNR de la Belgique pourrait inclure les recommandations suivantes afin d'assurer une meilleure mise en œuvre de ses obligations liées à la CPD et la CPDD :

- Au moins une page de l'ENV/VNR devrait rappeler l'importance des principes de CPD et CPDD, en les définissant comme colonne vertébrale indispensable de l'action belge en faveur de l'Agenda 2030 dans des domaines concrets ;
- L'ENV/VNR devrait rappeler la nécessité de créer un Groupe de Travail sur la mise en œuvre de la CPDD au sein de la Conférence interministérielle Développement durable, tel que clairement stipulé dans le Plan fédéral développement durable ;
- Au sein de ce Groupe de Travail, l'ENV/VNR devrait rappeler la nécessité d'instaurer un Plan d'action sur la cohérence internationale des politiques belges, mentionnant clairement les politiques à prioriser pour diminuer les *spillovers* négatifs de politiques belges sur des pays du Sud ;
- Vu le travail crucial du Conseil consultatif pour la cohérence en faveur du développement, l'ENV/VNR pourrait encourager à lui donner plus de poids et l'obligation pour le ministre principalement concerné par chacun de ses avis de justifier la cohérence de la décision prise ;
- L'ENV/VNR pourrait également proposer que l'on demande un point spécifique sur la CPDD dans les Notes de politique générale des Ministres chaque année, au même titre que cela est le cas pour les ODD.

3.3 Recommandation sur la cohérence entre MOYENS affectés et moyens nécessaires pour réussir cette transition

Nous soutenons les engagements qui contribuent à une transition écologiquement, socialement et économiquement durable et demandons que la Belgique assure les moyens nécessaires pour réussir cette transition.

Par exemple, l'ENV/VNR pourrait inclure les recommandations suivantes, que la Belgique devrait mettre en œuvre pour augmenter les moyens utilisés pour réaliser l'Agenda 2030, par le biais du financement du développement :

- Concernant l'aide publique au développement : le gouvernement belge doit adopter une trajectoire linéaire de croissance pour que son APD atteigne 0,7% du RNB en 2030, tel que cela est stipulé dans l'accord de gouvernement.
- Concernant la dette : pour encourager la réalisation de l'Agenda 2030 dans le monde, la Belgique doit agir en faveur d'une réforme des Institutions financières internationales permettant d'alléger les dettes des pays du Sud, mais aussi d'aligner tout nouveau prêt sur les stratégies de ces pays, plutôt que sur des conditionnalités macro-économiques potentiellement défavorables à la réalisation des ODD.

- Concernant la fiscalité : le gouvernement belge doit mettre en œuvre le plus rapidement possible les deux piliers de l'accord international BEPS 2.0 et soutenir en parallèle un Traité ONU sur la fiscalité, tel qu'exigé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies⁴⁴.
- Concernant les transferts d'argent de personnes migrantes : le gouvernement belge devrait imposer une réduction à 3% maximum les coûts de transaction des transferts d'argent de personnes migrantes vers leur pays d'origine, tel que stipulé dans l'Agenda 2030.

4. Justifications de ces recommandations

Le point 2 de cet avis ayant montré en quoi la cohérence des politiques en faveur du développement durable est plus indispensable que jamais, ce point 4 justifie la nécessité de rendre compte dans le texte de l'ENV/VNR 2023 des réalisations et des engagements de la Belgique concernant la mise en œuvre de ce principe.

4.1 Accroître l'importance des cibles sur la cohérence dans l'ODD17 de l'Agenda 2030

Comme tous les Objectifs de Développement Durable, l'ODD n°17 *Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser* recouvre des sous-objectifs ou « cibles ». Celles de l'ODD17 sont particulièrement nombreuses et classées en 7 catégories : *Finances, Technologie, Renforcement des capacités, Commerce, Questions structurelles et Partenariats multipartites*. La catégorie *questions structurelles* concernant la *cohérence des politiques et des structures institutionnelles* contient en fait trois cibles différentes :

-17.13 : *Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ;*

-17.14 : *Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ;*

-17.15 : *Respecter la marge de manœuvre et la souveraineté de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.*⁴⁵

Nous pensons que l'importance de ces trois cibles de *questions structurelles* est sous-estimée, tant dans la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance par la poursuite d'objectifs universels prônée par l'Agenda 2030⁴⁶ que dans le monitoring de cette mise en œuvre. En effet, dans l'Agenda 2030 donner priorité à la *cohérence des politiques publiques* ne concerne pas la seule cible 17.14 mais un arbitrage permanent entre la poursuite des ODD, la stabilité macroéconomique mondiale (17.13) et la souveraineté de chaque pays ou entité gouvernementale (17.15). Cet arbitrage entre trois cibles déterminantes pour la *cohérence des politiques et des structures institutionnelles* demande de surmonter les cloisonnements sectoriels et d'adapter les lois, réglementations et priorités en vigueur en tenant compte des interactions systémiques entre les 17 ODD.

⁴⁴ Organisation des Nations Unies, Résolution A/C.2/77/L.11/Rev.1, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N22/697/88/PDF/N2269788.pdf?OpenElement>

⁴⁵ Organisation des Nations Unies, *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 2015, <https://sdgs.un.org/2030>

⁴⁶ Rapport Mondial sur le développement durable 2019 : *Le futur c'est maintenant. La science au service du développement durable*, p. 29, https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26935French_DESA2019_Global_Sustainable_Development_Report_WEB.pdf

Un tel mode de fonctionnement est si nouveau pour de nombreuses entités gouvernementales qu'il pourrait même constituer en soi un 18^e objectif politique de bonne gouvernance durable. Les facteurs institutionnels et l'existence de capacités adéquates au niveau des États jouent en effet un rôle majeur dans la capacité des États de donner priorité à la cohérence de l'ensemble des politiques publiques si indispensable au succès de chaque politique de développement durable. La Belgique ayant fait partie des premiers pays de la communauté internationale à se doter d'instruments stratégiques au service d'un développement durable⁴⁷, il lui appartient donc aussi de rendre compte des progrès et obstacles qu'elle a rencontrés dans ses propres capacités à rendre cohérentes les politiques publiques menées.

4.2 Donner au HLPF un niveau d'ambition politique à la hauteur du "SDG Summit" 2023

L'ENV/VNR belge sera présentée en juillet 2023 lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF 2023). Le HLPF a lieu chaque année depuis l'adoption des ODD en 2015. Mais le HLPF 2023 devrait également inspirer le Sommet 2023 sur les ODD qui suivra le forum presque immédiatement : les 19 et 20 septembre 2023. Ces sommets sur les ODD n'ont lieu que tous les quatre ans, pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies. Les chefs d'État et de gouvernement se réunissent au siège de l'ONU à New York pour assurer le suivi et l'examen complet de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'état d'avancement des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Le Sommet 2023 sur les ODD, deuxième sommet sur les ODD sous l'égide de l'Assemblée générale depuis l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015, ne doit pas être un sommet "Business as usual". La nécessité de répondre à l'impact des crises multiples et imbriquées auxquelles le monde est confronté est ressentie beaucoup plus fortement après une pandémie mondiale, une guerre russe en Ukraine, des reculs majeurs en matière de droits des femmes, des vagues de chaleur sans précédent, etc. Le renforcement de la nature intégrée, indivisible et interconnectée des objectifs de développement durable n'a jamais été aussi nécessaire. Le résultat du sommet de 2023 sur les ODD (une déclaration politique négociée) devrait donc fournir une orientation politique de haut niveau sur les outils de transformation et les actions accélérées menant à l'année cible de 2030.

4.3 Entendre la recommandation ministérielle d'être "dérangeant" pour sauver l'Agenda 2030 tant au HLPF 2023 qu'au second SDG Summit depuis son adoption

La Déclaration ministérielle du HLPF de 2022 est encore plus longue que l'Agenda 2030 lui-même et, en ce qui concerne la CPD et la CPDD, elle semble plutôt faible et fragmentée, alors que nous pensons qu'un langage fort et clair sur la CPD et la CPDD est nécessaire et devrait être préparé dès maintenant en tant que contribution clé aux résultats du sommet 2023 sur les ODD.

Cependant, le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CCPD) espère que la Belgique répondra à l'appel de cette Déclaration pour que le Sommet de 2023 marque le début d'une nouvelle phase de progrès accéléré vers les Objectifs de développement durable (*the beginning of a new phase of accelerated progress towards the Sustainable Development Goals*), dans les termes suivants : *We encourage all countries to participate in the September 2023 Sustainable Development Goals Summit at the highest possible level. We call upon countries and institutions to take measures to make progress in the 10 cross-cutting accelerated action areas identified in the political declaration of the 2019 Summit between now and September 2023. We will use the 2023*

⁴⁷ Comme par exemple la loi du 5 mai 1997 qui a créé il y a 25 ans les dispositifs institutionnels actuellement utilisés pour élaborer les ENV/VNR. Même s'ils ont été mis en évidence dans la première ENV/VNR, leur nombre, leur rôle leurs impacts ne sont-ils pas restés marginaux dans la politique belge au cours de cette période ?

Summit to provide political leadership, guidance and recommendations for sustainable development and follow-up and review progress in the implementation of sustainable development commitments and the achievement of the 2030 Agenda, including through national and regional consultations. We invite the Secretary-General to mobilize Governments, the United Nations system and stakeholders in preparing for the Summit so that it marks the beginning of a new phase of accelerated progress towards the Sustainable Development Goals.

4.4 S'inspirer des ENV/VNR 2022 d'autres pays (UE et Sud global) qui soulignent l'interdépendance entre les politiques internationales et la réalisation des ODD

Selon le rapport de synthèse 2022 des examens nationaux volontaires, plusieurs pays en développement demandent explicitement de rendre mieux compte de l'impact du commerce international sur la réalisation des ODD. En outre, plusieurs pays européens rendent effectivement compte des impacts des partenariats internationaux, du commerce et de l'aide publique au développement. Par exemple, selon le rapport :

Countries stressed the critical importance of global and regional trade agreements and the international trading system (Guinea-Bissau, Kazakhstan, Pakistan, Sri Lanka); of keeping international trade open and non-discriminatory (Switzerland); and of the need to avoid implementing trade-restrictive measures (Jamaica, Latvia). Several countries expressed support for the transition to duty-free and quota-free market access for all least developed countries (Jamaica, Latvia). Sri Lanka noted that free trade agreements could facilitate FDI inflows, bringing with them capital infusions and transfer of technology to increase goods and services exports. The Netherlands noted that one way of promoting sustainable, responsible trade and investment is by encouraging Dutch firms to direct their activities towards achieving the SDGs⁴⁸.

Dans ce rapport de synthèse, il est également question de la nécessité d'assurer la cohérence avec toute une liste d'obligations et d'engagements pris :

Coherence with global and regional frameworks: Renewed emphasis on multi-sector, multi-stakeholder, transformative partnerships at scale remains at the center of the realization of the 2030 Agenda. Global and regional frameworks play an important role in this regard, as they provide governments with guidance on coherence and complementarities through plans and measures for SDG implementation. The most commonly recognized frameworks in conjunction with the 2030 Agenda cited in this year's VNRs included the Paris Agreement under the United Nations Framework Convention on Climate Change, the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030, the Addis Ababa Action Agenda on Financing for Development, the United Nations Convention on Biological Diversity, and the CITES Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. Other multilateral environmental agreements were also mentioned, including the Stockholm Convention (Eswatini, Gambia, Jamaica, São Tomé and Príncipe), the Basel Convention (Gambia, Jamaica, São Tomé and Príncipe, Switzerland), the Minamata Convention on mercury (Eswatini, São Tomé and Príncipe, Suriname), and the Rotterdam Convention (Gambia, Sao Tome, Principe)⁴⁹.

⁴⁸ High Level Political Forum 2022, *2022 Voluntary National Reviews Synthesis Report*, 2022, pp. 74-75, <https://hlpf.un.org/2022/vnrs>

⁴⁹ Idem, p. 64.